

Aperçu des coûts de mise en conformité fiscale supportés par les entreprises européennes – coup de projecteur sur les PME



Contexte

Les activités liées à la mise en conformité fiscale peuvent être considérées comme un mal nécessaire, étant donné qu'elles servent l'objectif d'une collecte effective des recettes fiscales, mais qu'elles induisent

Le présent document est un résumé de l'étude intitulée «Overview on the tax compliance costs faced by European enterprises» (Aperçu des coûts de mise en conformité fiscale supportés par les entreprises européennes – coup de projecteur sur les PME). L'intégralité de l'étude, disponible en anglais, peut être téléchargée à l'adresse suivante:

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/642353/IPOL_STU\(2023\)642353_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/642353/IPOL_STU(2023)642353_EN.pdf)

Département thématique des politiques économiques, scientifiques et de la qualité de la vie

Auteurs: Diego D'ANDRIA, Mareike HEINEMANN

Direction générale des politiques internes

PE 642.353 - Mars 2023



également des coûts pour les entreprises privées, le risque étant d'entraîner une charge fiscale supplémentaire. Tout le monde s'accorde à dire que ce sont les petites entreprises qui paient le plus lourd tribut, et se retrouvent peut-être dans une situation moins favorable que leurs concurrentes de plus grande taille. Compte tenu du rôle des jeunes entreprises dans la stimulation de la croissance, de l'innovation et de l'emploi, les décideurs politiques affirment souvent que des mesures politiques sont justifiées pour améliorer la compétitivité d'un pays et réduire les obstacles auxquels doivent faire face les petites et moyennes entreprises (PME). Dans l'Union européenne, cette position s'observe dans un certain nombre de propositions de réforme des politiques à l'échelle de l'Union, notamment, mais pas exclusivement, en ce qui concerne l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) publiée en 2016 et, plus récemment, l'initiative de la Commission européenne «Entreprises en Europe: cadre pour l'imposition des revenus» (BEFIT), qui fait actuellement l'objet d'une consultation publique. Ces deux propositions comportent une définition commune de l'assiette fiscale dans l'optique de réduire la complexité et les coûts connexes supportés par les entreprises lorsqu'elles traitent avec les nombreux pays en Europe et dans l'Union.

Objet

Cette étude vise à quantifier les coûts de mise en conformité fiscale supportés par les entreprises privées dans l'Union grâce à un examen de la littérature empirique et des données disponibles. Cet examen se concentre sur les données qui permettent de comparer et de classer les différents systèmes fiscaux européens, les entreprises de différentes tailles et qui sont engagées ou non dans le commerce transfrontière. L'ambition est d'apporter des éléments probants sur les facteurs de coûts de mise en conformité fiscale, la corrélation avec des taxes spécifiques, l'existence éventuelle de systèmes fiscaux exemplaires pouvant servir de base à la conception des politiques à l'échelle de l'Union. L'accent est mis sur la compréhension des avantages et des limites des différentes méthodologies et sources de données dans le but de proposer en outre des pistes pour de futurs travaux de recherche sur ce sujet.

Principales conclusions

- Les coûts de mise en conformité fiscale supportés par les entreprises privées dans le marché unique européen sont jugés considérables et sont généralement compris entre 1 % et 2 % du chiffre d'affaires. En valeur absolue, les coûts de mise en conformité s'élèvent en moyenne à environ 15 000 EUR par an pour les entreprises situées dans les pays de l'EU-27 plus le Royaume-Uni. Ces chiffres masquent une grande hétérogénéité, en ce sens que, dans les pays qui imposent les coûts de mise en conformité les plus élevés, ces coûts peuvent être jusqu'à trois supérieurs à ceux imposés dans les pays où les coûts sont les plus faibles.
- Les coûts de mise en conformité fiscale augmentent en termes absolus avec la taille de l'entreprise, mais pas dans les mêmes proportions. Cela signifie que les coûts de mise en conformité des petites entreprises sont relativement plus élevés. Cette charge supplémentaire n'est apparemment pas liée à des abattements spéciaux en faveur des petites entreprises, mais plutôt au concept général du système fiscal concerné. Des données relativement récentes montrent que les coûts de mise en conformité fiscale s'élèvent entre 13 897 EUR pour les microentreprises et 33 917 EUR pour les grandes entreprises. Les données et les définitions sous-jacentes varient toutefois fortement d'une étude à l'autre.
- Les coûts de mise en conformité fiscale découlant de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur les salaires sont du même ordre de grandeur quelle que soit la taille de l'entreprise. Les coûts de mise en conformité liés à d'autres types de taxes (taxes foncières et impôts locaux/régionaux) restent importants mais d'une ampleur moindre. Les coûts de mise en conformité autodéclarés pour l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur la valeur ajoutée s'élèvent chacun,

en moyenne, à environ 3 000 EUR dans l'ensemble des pays de l'Union. La charge que représentent les coûts liés à l'impôt sur les salaires est considérée comme comparable.

- Il n'a pas été constaté que des coûts de mise en conformité notablement plus importants pèsent sur les entreprises qui déclarent être engagées dans des échanges transfrontières. Les charges supplémentaires éventuelles sont en tout état de cause minimales. En revanche, les entreprises qui opèrent exclusivement sur le territoire national peuvent subir de nouvelles charges fiscales en raison de la planification fiscale des entreprises multinationales et de la hausse consécutive des taux légaux d'imposition locaux effectifs, réponse des gouvernements pour compenser la perte de recettes. Ces entreprises purement nationales ne sont pas en mesure de tirer parti des prix de transfert comme le font leurs concurrentes multinationales, ce qui signifie qu'elles peuvent se trouver en situation concurrentielle défavorable, en particulier sur le marché du crédit, seulement capables d'offrir un rendement net plus faible aux investisseurs (en raison de l'application de taux d'imposition effectifs plus élevés).
- Différents problèmes méthodologiques rendent difficiles les comparaisons internationales des mesures relatives aux coûts de mise en conformité fiscale. À l'aide de multiples indicateurs, cette étude suggère qu'en Europe, les pays des régions nordique et de la Baltique semblent offrir une norme exemplaire qui mérite une analyse plus approfondie. Ces pays figurent parmi les plus performants en ce qui concerne l'utilisation de mesures normalisées d'experts fiscaux, telles que celles qui mesurent la durée moyenne nécessaire pour faire face aux obligations fiscales d'une entreprise fictive dans différents pays, et les enquêtes visant à recueillir des avis sur la transparence, la fréquence des changements et la complexité des procédures administratives. Si l'on examine les coûts de mise en conformité absolus et relatifs autodéclarés par les entreprises, la situation est moins claire, bien que cela puisse s'expliquer par un certain nombre de limitations méthodologiques qui sont respectées lors de l'utilisation de ces données pour des comparaisons internationales.
- D'une manière générale, la complexité et l'incertitude augmentent les coûts de mise en conformité fiscale. À ce titre, la politique de l'Union devrait se concentrer sur l'introduction de règles communes réduisant au minimum la capacité des juridictions locales à s'écarter de ces règles communes. La définition d'une assiette fiscale commune pour tous les membres de l'Union (par exemple, comme le prévoit la proposition relative à une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés [ACCIS]), de préférence avec une assiette large ne prévoyant que peu ou pas d'éléments déductibles, irait dans cette direction. Ce n'est pas le cas des règles qui n'introduisent que des normes communes minimales (par exemple, la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale, les «règles de la directive ATAD») ou de la possibilité pour les juridictions locales de définir des exceptions. La stabilité des règles existantes, leur simplicité et leur clarté sont également bénéfiques, étant donné qu'ensemble elles minimisent les risques qui pèsent sur les contribuables et sur les coûts de mise en conformité qui y sont liés. Il est dès lors recommandé d'éviter l'introduction de multiples systèmes fiscaux et options fiscales (par exemple, il faut de s'abstenir d'introduire des définitions de base différentes pour les grandes et les petites entreprises, ou des régimes fiscaux facultatifs), sous peine d'accroître la complexité (étant donné que les experts fiscaux seraient tenus de connaître les règles applicables à multiples systèmes et non à un seul, et qu'ils seraient contraints d'effectuer des calculs selon plusieurs régimes facultatifs afin de déterminer le plus avantageux).
- L'harmonisation des assiettes fiscales et des règles nationales devrait apporter des avantages prenant la forme de coûts de mise en conformité moindres. Sur la base des données examinées, ces avantages découleront principalement de la simplification interne des systèmes fiscaux nationaux et, dans une moindre mesure seulement, de la mise en place de règles uniformes dans tous les pays.

Ce constat souligne l'importance de mettre en place des définitions communes inspirées par les systèmes fiscaux les plus performants du point de vue de leur simplicité, de leur clarté et de leur facilité d'interprétation.

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci. © Union européenne, 2023.

© L'image est utilisée sous licence d'Adobe Stock.

Administrateur responsable: Jost ANGERER

Assistance éditoriale: Catherine NAAS

Contact : Poldep-Economy-Science@ep.europa.eu

Le présent document est disponible sur internet à l'adresse suivante: www.europarl.europa.eu/supporting-analyses

IP/A/FISC/2022-06

Version imprimée ISBN 978-92-848-0326-2 | doi:10.2861/282823 | QA-07-23-136-FR-C

PDF ISBN 978-92-848-0323-1 | doi:10.2861/081376 | QA-07-23-136-FR-N